

# Création d'un point de services additionnel

## La Poste Relais à Saint-Clair-de-la-Tour

A compter du 20 Février 2019, La Poste adapte son offre et sa présence sur la commune. En effet, les habitants de Saint Clair de La Tour devront déposer leurs courriers, simples ou recommandés, retirer leurs colis et lettres en instance, acheter des Prêt-à-Poster, des emballages Colissimo et des produits philatéliques (timbres, carnets) au point relais Vival situé 2 Avenue du Stade, 38110 Saint-Clair-de-la-Tour. Il sera également possible d'y affranchir ses lettres et colis, de bénéficier de l'offre de réexpédition.

Tout en utilisant les nombreux autres services proposés par le commerçant, les habitants pourront désormais avoir accès à l'essentiel des services de La Poste sur une amplitude horaire élargie de 49h30 y compris le samedi après-midi et le dimanche matin.

La Poste Relais Vival accueillera en effet les clients :

**Du mardi au samedi : 8h-12h30 / 15h-19h30**  
**- Dimanche : 8h-12h30**



Avec l'ouverture de La Poste Relais, en partenariat avec Vival, La Poste adapte sa présence au sein de Saint Clair de la Tour et simplifie la vie des habitants et de la clientèle de passage.

### Infos pratiques

La Poste Relais VIVAL - 2 Avenue du Stade, 38110 Saint-Clair-de-la-Tour

### Horaires :

Du mardi au samedi : 8h-12h30 / 15h-19h30 - Le dimanche : 8h-12h30

## TOUT SAVOIR SUR LA POSTE RELAIS :

### LES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES ASSURES

L'offre des services postaux disponibles correspond aux services les plus couramment demandés.

#### COURRIER-COLIS

- Achat de timbres à usage courant,
- Achat d'enveloppes et de Prêt-à-Poster,
- Dépôt et retrait de lettres et de paquets, y compris les objets recommandés hors valeurs déclarées, contre-remboursement, Chronopost, objets en nombre et sous contrat,
- Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition.

*L'ensemble des produits commercialisés en bureau de poste est accessible. Il suffit de déposer commande au bureau de poste de rattachement (auquel cas l'offre est disponible en J+1 ou J+2).*

#### Services financiers

Retrait d'espèces sur compte courant postal, Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 150 euros par période de 7 jours.

### LA POSTE RELAIS, UNE SOLUTION DE PROXIMITE GAGNANT-GAGNANT

Les évolutions démographiques (baisse de la population en milieu rural, naissance de nouvelles zones urbaines et commerciales) et les modes de vie et de consommation des Français ont radicalement changé. Pour y adapter son maillage territorial, les Relais Poste Commerçants, comme les Agences Postales Communales ou Intercommunales, sont une solution gagnant-gagnant que La Poste et les collectivités ont trouvée.

Le Relais Poste est une forme de présence postale installée chez un commerçant ou chez un artisan. Il est accessible à tous avec une amplitude horaire mieux adaptée aux rythmes

de vie modernes. Il permet aux clients de La Poste de bénéficier d'un autre lieu d'accueil et de prise en charge de leurs besoins que le bureau traditionnel.

## **PRINCIPE**

La Poste choisit de donner mandat à un commerçant ou un artisan pour effectuer, en son nom et pour son compte, des prestations postales.

Il est sélectionné en fonction de critères pratiques qui faciliteront la mise en œuvre du projet : horaires, image, situation, agencement, discrétion...

Le partenariat est régi par une convention signée entre La Poste et le commerçant ou l'artisan retenu, qui fixe les engagements réciproques pour une durée de trois ans renouvelable.

C'est le commerçant ou l'artisan qui détermine les jours et horaires d'ouverture à la clientèle pour les activités postales, en fonction de son activité principale. La Poste n'impose par ailleurs aucune clause d'exclusivité.

## **DES RESPONSABILITES CLAIREMENT DEFINIES**

### **Pour La Poste**

La Poste conserve la responsabilité à l'égard de ses clients et assume la responsabilité d'exploitant comme si l'opération avait été réalisée directement par son personnel.

La Poste assure la comptabilité, le suivi et le réassort des produits. Elle s'engage à former le commerçant ou l'artisan et propose une animation quotidienne via le bureau de poste de rattachement. L'installation du Relais Poste ne nécessite aucun investissement ou aménagement spécifique de la part du commerçant. Il doit simplement disposer de place pour stocker courriers et colis en attente de retrait. La Poste lui fournit une balance.

Pour la présentation intérieure en magasin, La Poste fournit un présentoir pour les produits Prêt-à-Poster, Colis et les dépliants des tarifs ainsi qu'un meuble guichet. Pour la façade extérieure, elle fournit une enseigne et deux vitrophanies La Poste.

La Poste rémunère le commerçant ou l'artisan en lui versant :

- d'une part un forfait fixe de 312 euros par mois
- d'autre part une commission sur les ventes et sur les retraits financiers.

### **Pour le partenaire**

Le commerçant ou l'artisan s'engage à exécuter les prestations conformément à la formation et aux procédures postales, et notamment à appliquer les tarifs, le conditionnement des produits et les conditions de vente qui lui sont communiqués par La Poste.

Le partenaire s'engage sur le respect de la confidentialité des opérations et le respect des règles postales. Les conventions signées lors de l'ouverture d'un Relais Poste Commerçant prévoient une clause sur la déontologie.

## **UNE SOLUTION GAGNANT POUR CHACUN**

### **Pour la commune**

La commune maintient un service de proximité sur son territoire avec une aide financière de La Poste, contribuant ainsi à la vie locale. Elle trouve dans le Relais Poste Commerçant un moyen de soutenir l'activité commerciale ou artisanale et de la pérenniser.

### **Pour les clients et habitants**

Le Relais Poste permet aux habitants d'effectuer leurs opérations postales courantes avec une amplitude horaire plus grande, dans un lieu pratique, où ils accèdent en même temps à d'autres services.

### **Pour La Poste**

La Poste garantit sa présence sur le territoire, conformément à sa mission d'aménagement du territoire, tout en maîtrisant ses coûts.